



CRITÈRES D'ATTRIBUTION

COMMENT ÉVALUER L'INNOVATION DANS LES TERRITOIRES ?

Le Prix TERRITORIA est organisé depuis 34 ans par l'Observatoire national de l'innovation publique pour valoriser les initiatives innovantes des collectivités territoriales. Il est attribué au regard de trois critères : la qualité novatrice des projets ; leur capacité à être transposés à d'autres collectivités et la bonne utilisation des deniers publics.

Même - et surtout - après une longue expérience de l'innovation dans les territoires, il est toujours aussi difficile de donner une définition simple et unique des logiques de cette innovation multiforme et évolutive !

Au regard des enjeux actuels, il semble nécessaire de sortir d'une vision limitée qui considère le terme « innovation » comme un synonyme d'invention ou de recherche et développement dans le domaine technologique. La réalité est beaucoup plus diverse et, dans les territoires, répond aux transformations profondes de la société. Initiatives sociales et culturelles, projets citoyens, souci de l'environnement... font naître de nouveaux modèles économiques, de nouveaux usages, une nouvelle approche du service au public et des lieux d'innovation diversifiés.

Pour prendre mieux en compte la nécessité d'élargir la compréhension des logiques d'innovation, les comités d'experts (un par domaine) du Prix TERRITORIA qui étudient chaque dossier candidat par rapport aux trois

critères historiques, ont souhaité uniformiser leur échelle de notation et la rendre transparente pour aider les candidats dans la présentation de leurs réalisations.

Le Conseil scientifique* de l'Observatoire TERRITORIA a ainsi précisé ces critères et proposé une fiche d'évaluation qui, tout en gardant la souplesse nécessaire à la diversité des initiatives, permet de conforter les décisions des comités d'experts et du jury.

L'évaluation de l'innovation pour le Prix TERRITORIA

- Une réalisation similaire ne doit pas avoir déjà reçu un TERRITORIA (critère éliminatoire).
- L'innovation est évaluée non seulement dans la collectivité elle-même, mais aussi au niveau national.
- L'impact de la réalisation doit pouvoir être évalué sur la collectivité ou sur un nombre conséquent de citoyens et usagers.
- La réalisation ne doit pas faire partie d'un

appel à projet ou d'un dispositif national qui concernerait plusieurs collectivités.

- La participation de partenaires ou de citoyens dans la conception ou la mise en œuvre de la réalisation est appréciée.

La reproductibilité de l'initiative

- La possibilité et la facilité de reproduction ou d'adaptation de la réalisation dans d'autres collectivités sont appréciées, ainsi que le potentiel d'essaimage au niveau local, national ou international.

L'utilisation des deniers publics

- Le coût global de la réalisation est étudié par rapport à la taille et au budget de la collectivité, au nombre de personnes impactées et à l'efficacité de l'action.
- Les partenariats publics ou privés impliqués financièrement sont pris en compte dans cette évaluation.
- L'impact positif sur les frais de fonctionnement (à court, moyen ou long terme) est apprécié.



*Le Conseil scientifique de l'Observatoire TERRITORIA : Le Conseil scientifique de l'Observatoire TERRITORIA est présidé par le recteur Gérard-François DUMONT, professeur à Sorbonne Université, président de la revue Population & Avenir. Ses membres sont cooptés et sa composition peut évoluer en fonction de ses orientations et des expertises complémentaires recherchées. Officiellement mis en place par madame Anne-Marie ESCOFFIER, alors ministre déléguée chargée de la décentralisation, le 12 juin 2013, le Conseil scientifique, membre de droit du Comité de direction de l'Observatoire TERRITORIA, assure un rôle de vigie de l'innovation dans les territoires, fixe des axes de recherche, conçoit des projets de colloques, d'études ou de séminaires. Un de ses premiers travaux a été de participer au groupe d'experts associés à l'OPSI, Observatoire de l'innovation dans le secteur public de l'OCDE, qui a recueilli, classé et analysé les pratiques innovantes par le biais d'une base de données interactive. Il travaille également sur les modalités de collaboration de l'Observatoire TERRITORIA avec des chaires universitaires ou des instituts de recherche.

PRIX TERRITORIA 2020 : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !
PLUS D'INFORMATIONS : WWW.TERRITORIA.ASSO.FR ET WWW.BLOG-TERRITORIA.ORG